

**Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)**

N° : ..... 18650308/MIC  
 Valable jusqu'au : ..... 13/09/2028  
 Type de bâtiment : ..... Habitation (en maison individuelle)  
 Année de construction : ... A partir de 2006  
 Surface habitable : ..... 100 m<sup>2</sup>  
 Adresse : ..... 15 Rue Georges BRASSENS  
 65000 TARBES

Date (visite) : ..... 14/09/2018  
 Diagnostiqueur : .MILLAU Christophe  
 Certification : B.2.C n°B2C-0434 obtenue le 25/04/2016  
 Signature :

**Propriétaire :**  
 Nom : ..... M. CRITELLI Francis et Mme  
 DUCHEIN Corinne  
 Adresse : ..... 15 Rue Georges BRASSENS  
 65000 TARBES

**Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :**  
 Nom : .....  
 Adresse : .....

**Consommations annuelles par énergie**

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 Août 2015

|                                                        | Consommations en énergies finales                    | Consommations en énergie primaire                    | Frais annuels d'énergie           |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------------------|
|                                                        | détail par énergie et par usage en kWh <sub>EF</sub> | détail par énergie et par usage en kWh <sub>EP</sub> |                                   |
| <b>Chauffage</b>                                       | Gaz Naturel : 6 235 kWh <sub>EF</sub>                | 6 235 kWh <sub>EP</sub>                              | 365 €                             |
| <b>Eau chaude sanitaire</b>                            | Gaz Naturel : 2 459 kWh <sub>EF</sub>                | 2 459 kWh <sub>EP</sub>                              | 144 €                             |
| <b>Refroidissement</b>                                 | -                                                    | -                                                    | -                                 |
| <b>CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS</b> | Gaz Naturel : 8 694 kWh <sub>EF</sub>                | 8 694 kWh <sub>EP</sub>                              | 743 €<br>(dont abonnement: 234 €) |

**Consommations énergétiques**

(En énergie primaire)

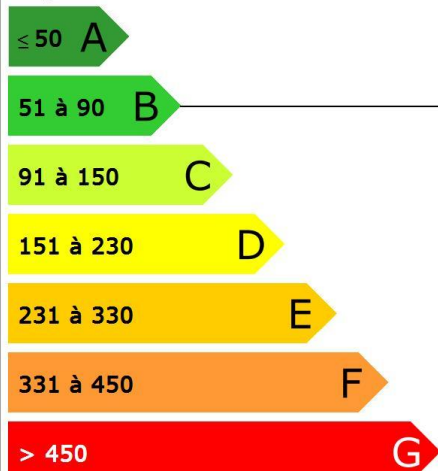
**Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement****Émissions de gaz à effet de serre**

(GES)

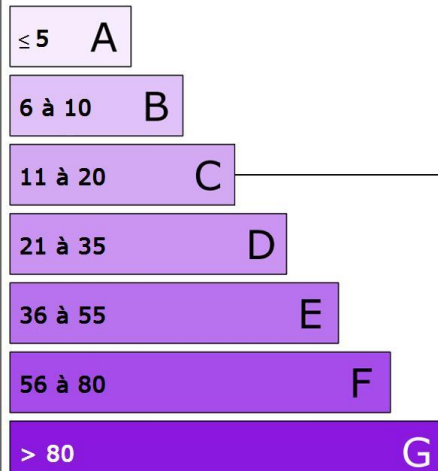
**Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement**

Consommation conventionnelle : **86 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an**  
 sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement

Estimation des émissions : **20 kg<sub>éqCO<sub>2</sub></sub>/m<sup>2</sup>.an**

**Logement économe**

Logement  
**86**  
 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an

**Logement énergivore****Faible émission de GES**

Logement  
**20**  
 kg<sub>éqCO<sub>2</sub></sub>/m<sup>2</sup>.an

**Forte émission de GES**

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## Descriptif du logement et de ses équipements

| Logement                                                                                                               | Chauffage et refroidissement                                                                                                                           | Eau chaude sanitaire, ventilation                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Murs :</b><br>Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (12 cm) | <b>Système de chauffage :</b><br>Chaudière individuelle Gaz Naturel condensation installée après 2000<br><br><b>Emetteurs:</b><br>Radiateurs aluminium | <b>Système de production d'ECS :</b><br>Combiné au système: Chaudière individuelle Gaz Naturel condensation installée après 2000 |
| <b>Toiture :</b><br>Plafond sous solives bois donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (30 cm)                |                                                                                                                                                        |                                                                                                                                  |
| <b>Menuiseries :</b><br>Porte(s) bois avec double vitrage<br>Fenêtres battantes pvc, double vitrage                    | <b>Système de refroidissement :</b><br>Néant                                                                                                           | <b>Système de ventilation :</b><br>VMC SF Hygro (extraction)                                                                     |
| <b>Plancher bas :</b><br>Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein                                             | <b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b><br>Néant                                                                             |                                                                                                                                  |
| <b>Énergies renouvelables</b>                                                                                          | Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWh <sub>EP</sub> /m <sup>2</sup> .an                                                                    |                                                                                                                                  |
| Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant                                               |                                                                                                                                                        |                                                                                                                                  |

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

### Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

### Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

### Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### Autres usages

#### Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

| Mesures d'amélioration            | Nouvelle conso. Conventionnelle | Effort d'investissement* | Économies | Rapidité du retour sur investissement* | Crédit d'impôt |
|-----------------------------------|---------------------------------|--------------------------|-----------|----------------------------------------|----------------|
| -<br>Recommandation :<br>Détail : | <b>83</b>                       | -                        | *         |                                        | -              |
| -<br>Recommandation :<br>Détail : | <b>83</b>                       | -                        | *         |                                        | -              |

\* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

| Légende                     |                                |                                              |
|-----------------------------|--------------------------------|----------------------------------------------|
| <b>Économies</b>            | <b>Effort d'investissement</b> | <b>Rapidité du retour sur investissement</b> |
| * : moins de 100 € TTC/an   | € : moins de 200 € TTC         | ◆◆◆◆ : moins de 5 ans                        |
| ** : de 100 à 200 € TTC/an  | €€ : de 200 à 1000 € TTC       | ◆◆◆ : de 5 à 10 ans                          |
| *** : de 200 à 300 € TTC/an | €€€ : de 1000 à 5000 € TTC     | ◆◆ : de 10 à 15 ans                          |
| **** : plus de 300 € TTC/an | €€€€ : plus de 5000 € TTC      | ◆ : plus de 15 ans                           |

## Commentaires Néant

**Références réglementaires et logiciel utilisés :** Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 17 octobre 2012, arrêté du 1er décembre 2015, 22 mars 2017, arrêtés du 8 février 2012, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) ou [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

**Nota :** Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C - 16 rue Eugène Delacroix 67200 STRASBOURG (détail sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr) programme n°4-4-11)**



Accréditation  
n°4-0567  
PORTÉE  
DISPONIBLE SUR  
www.cofrac.fr



N° de certification  
**B2C - 0434**

## CERTIFICATION

attribuée à :

**Monsieur Christophe MILLAU**

Dans les domaines suivants :

**Certification Amiante** : Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et l'évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

Obtenu le : 25/04/2016

Valable jusqu'au : 24/04/2021\*

Arrêté du 25 juillet 2015 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**Certification Termites** : Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole

Obtenu le : 25/04/2016

Valable jusqu'au : 24/04/2021\*

Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**Certification Gaz** : Etat de l'installation intérieure de gaz

Obtenu le : 13/04/2017

Valable jusqu'au : 12/04/2022\*

Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**Certification Electricité** : Etat de l'installation intérieure d'électricité

Obtenu le : 25/04/2016

Valable jusqu'au : 24/04/2021\*

Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**Certification Plomb** : Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)

Obtenu le : 25/04/2016

Valable jusqu'au : 24/04/2021\*

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**Certification DPE** : Diagnostic de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation. Attestation de prise en compte de la réglementation thermique.

Obtenu le : 20/09/2016

Valable jusqu'au : 19/09/2021\*

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 13 avril 2017

Responsable qualité,  
Sandrine SCHNEIDER

\*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance.  
La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site :  
[www.b2c-france.com](http://www.b2c-france.com)

16 rue Eugène Delacroix • 67200 STRASBOURG • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : [b.2.c@orange.fr](mailto:b.2.c@orange.fr) • [www.b2c-france.com](http://www.b2c-france.com)

# Diagnostic de performance énergétique

## Fiche Technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

| Catégorie                             | Données d'entrée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Valeurs renseignées                                                                                                                                                                                      |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Généralité                            | Département                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 65 Hautes Pyrénées                                                                                                                                                                                       |
|                                       | Altitude                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 300 m                                                                                                                                                                                                    |
|                                       | Type de bâtiment                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Maison Individuelle                                                                                                                                                                                      |
|                                       | Année de construction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | A partir de 2006                                                                                                                                                                                         |
|                                       | Surface habitable du lot                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 100 m <sup>2</sup>                                                                                                                                                                                       |
|                                       | Nombre de niveau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1                                                                                                                                                                                                        |
|                                       | Hauteur moyenne sous plafond                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 2,5 m                                                                                                                                                                                                    |
|                                       | Nombre de logement du bâtiment                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 1                                                                                                                                                                                                        |
| Enveloppe                             | Caractéristiques des murs                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (12 cm)<br>Surface : 84 m <sup>2</sup> , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,3 W/m <sup>2</sup> C, b : 1      |
|                                       | Caractéristiques des planchers                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein<br>Surface : 100 m <sup>2</sup> , Donnant sur : un terre-plein, U : 0,27 W/m <sup>2</sup> C, b : 1                                                     |
|                                       | Caractéristiques des plafonds                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Plafond sous solives bois donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (30 cm)<br>Surface : 100 m <sup>2</sup> , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,13 W/m <sup>2</sup> C, b : 1                      |
|                                       | Caractéristiques des baies                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Fenêtres battantes pvc, orientées Sud, double vitrage<br>Surface : 6,02 m <sup>2</sup> , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °,<br>Ujn : 2,1 W/m <sup>2</sup> C, Uw : 2,6 W/m <sup>2</sup> C, b : 1    |
|                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Fenêtres battantes pvc, orientées Est, double vitrage<br>Surface : 7,27 m <sup>2</sup> , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °,<br>Ujn : 2,1 W/m <sup>2</sup> C, Uw : 2,6 W/m <sup>2</sup> C, b : 1    |
|                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Fenêtres battantes pvc, orientées Ouest, double vitrage<br>Surface : 4,8 m <sup>2</sup> , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °,<br>Ujn : 2,1 W/m <sup>2</sup> C, Uw : 2,6 W/m <sup>2</sup> C, b : 1 |
| Caractéristiques des portes           | Porte(s) bois avec double vitrage<br>Surface : 1,94 m <sup>2</sup> , U : 3,3 W/m <sup>2</sup> C, b : 1                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                          |
| Caractéristiques des ponts thermiques | Définition des ponts thermiques<br>Liaison Mur / Fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 11,4 m,<br>Liaison Mur / Fenêtres Est : Psi : 0, Linéaire : 21,2 m,<br>Liaison Mur / Fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 17,2 m,<br>Liaison Mur / Porte : Psi : 0, Linéaire : 5,2 m,<br>Liaison Mur / Plancher : Psi : 0,31, Linéaire : 41,44 m |                                                                                                                                                                                                          |
| Système                               | Caractéristiques de la ventilation                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | VMC SF Hygro (extraction)<br>Qvareq : 1,2, Smea : 2, Q4pa/m <sup>2</sup> : 436,1, Q4pa : 436,1, Hvent : 42,1, Hperm : 8,4                                                                                |
|                                       | Caractéristiques du chauffage                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Chaudière individuelle Gaz Naturel condensation installée après 2000<br>Emetteurs: Radiateurs aluminium<br>Re : 0,95, Rr : 0,9, Rd : 0,95, Pn : 24, Fch : 0                                              |
|                                       | Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire                                                                                                                                                                                                                                                                             | Combiné au système: Chaudière individuelle Gaz Naturel condensation installée après 2000<br>BeCs : 1709, Rd : 0,92, Rg : 0,76, Pn : 24, lecs : 1,44, Fecs : 0                                            |
|                                       | Caractéristiques de la climatisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Néant                                                                                                                                                                                                    |

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

|                          | Bâtiment à usage principal d'habitation         |                               |                                                                                                                                         |                                                                                                                          |                               |                                                                                                 | Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation |
|--------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
|                          | DPE pour un immeuble ou une maison individuelle |                               | Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a été réalisé à l'immeuble | DPE non réalisé à l'immeuble                                                                                             |                               |                                                                                                 |                                                                         |
|                          |                                                 |                               |                                                                                                                                         | Appartement avec systèmes individuels de chauffage et de production d'ECS ou collectifs et équipés comptages individuels |                               | Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel |                                                                         |
|                          | Bâtiment construit avant 1948                   | Bâtiment construit après 1948 |                                                                                                                                         | Bâtiment construit avant 1948                                                                                            | Bâtiment construit après 1948 |                                                                                                 |                                                                         |
| Calcul conventionnel     |                                                 | X                             |                                                                                                                                         |                                                                                                                          | X                             |                                                                                                 |                                                                         |
| Utilisation des factures | X                                               |                               | A partir du DPE à l'immeuble                                                                                                            | X                                                                                                                        |                               | X                                                                                               | X                                                                       |

Pour plus d'informations :  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) rubrique performance énergétique  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)